

St Christophe en Oisans
le 3 janvier 2022



Commune
de St Christophe en Oisans
Tél. : 04.76.79.53.50
mairie@saint-christophe-en-oisans.fr

Monsieur le Maire

à

Monsieur Jean-Charles THOMAS
Directeur
S.A.T.A. Deux Alpes
Place des Deux Alpes
38860 LES DEUX ALPES

Objet: Autorisation de passage -Construction du nouveau télési du Dôme sud
PJ : Plan d'implantation du Télési du Dôme sud

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 30 décembre 2021 je soussigné, Monsieur Jean-Louis ARTHAUD, Maire de la Commune de SAINT CHRISTOPHE EN OISANS, autorise le passage sur la parcelle communale A655 afin de construire le nouveau télési du Dôme Sud.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

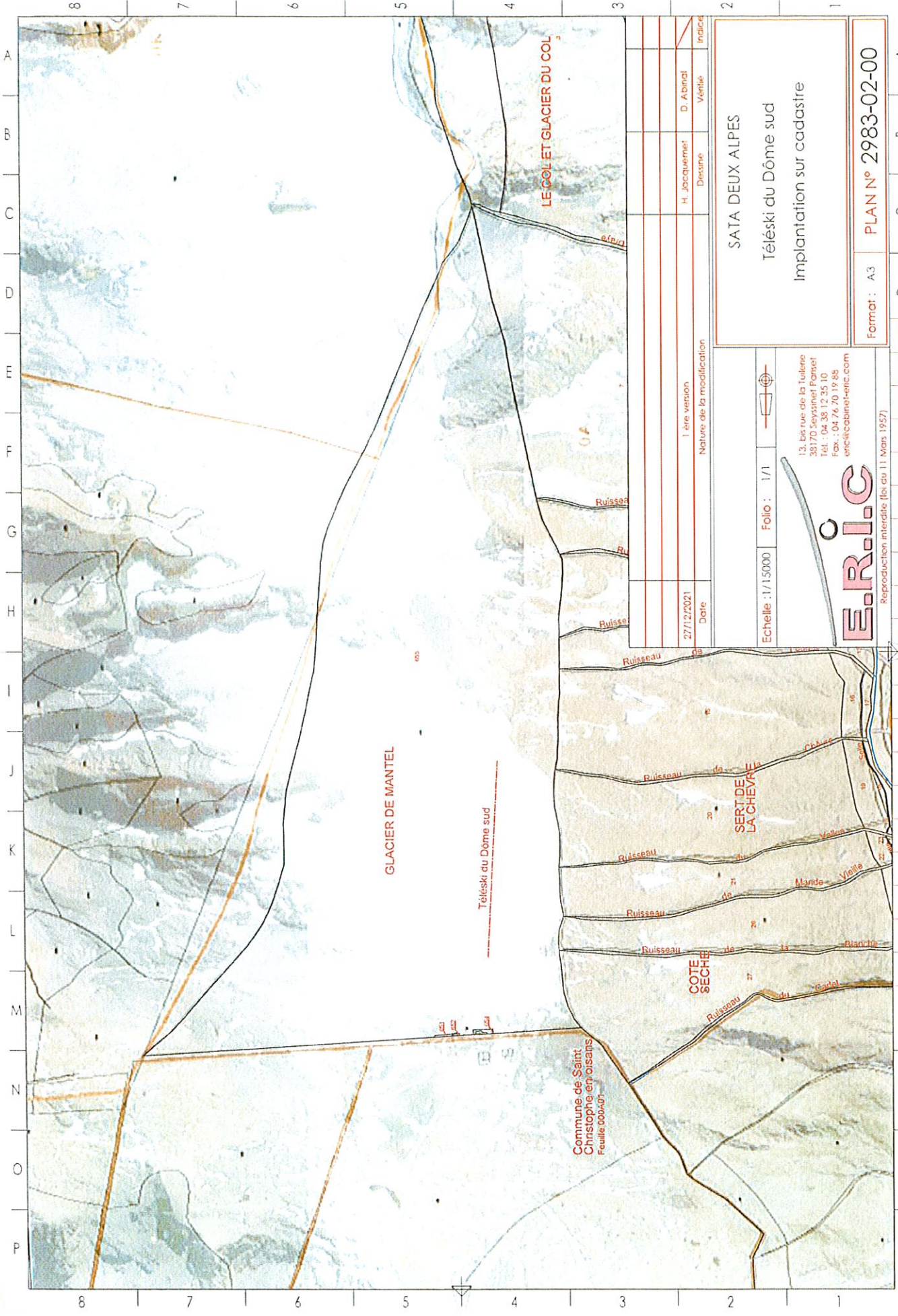
Le Maire
M. Jean-Louis ARTHAUD



PC 038 375 21 A 0005

Pièce
complémentaire

Reçue le 26/01/2022



LE COL ET GLACIER DU COL

GLACIER DE MANTEL

Téléski du Dôme sud

SATA DEUX ALPES
Téléski du Dôme sud
Implantation sur cadastre

Commune de Saint-Christophe en Oisans
Feuille 000A01

SERT DE LA CHEVRE

COTE SECHE

Date	27/12/2021	1 ère version	H. Jacquemet	D. Abinal	Indice
Nature de la modification			Destiné	Ventilé	

Echelle : 1/15000 Folio : 1/1

13, bis rue de la Tuilière
38170 Seyssinet Pagnat
Tél. : 04 38 12 35 10
Fax. : 04 74 70 19 88
eric@cabinet-eric.com

ERIC

Reproduction interdite (loi du 11 Mars 1957)

Format : A3 PLAN N° 2983-02-00